

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



---

AVIS D'INTENTION DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

---

**AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR** la soussignée, M<sup>e</sup> Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale de ladite Ville, à l'effet que :

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Lin-Laurentides qui se tiendra le 9 décembre 2024, à 19 heures 30, à la salle Choquette, située au 900, 12<sup>e</sup> Avenue à Saint-Lin-Laurentides.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de démolition suivante :

Identification du site concerné :

Lot numéro 2 563 793  
186, 11<sup>e</sup> Avenue  
Saint-Lin-Laurentides

**Numéro de la présente demande : 2024-20014.**

En vertu du *Règlement numéro 722-2022 régissant la démolition d'immeuble*, toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière et directrice de la conformité municipale de la Ville.

Cette opposition doit être acheminée à l'hôtel de ville située au 900, 12<sup>e</sup> Avenue à Saint-Lin-Laurentides (Québec) J5M 2W2, avant le 6 décembre 2024, à 16 h 00, ou par courriel au [greffe@saint-lin-laurentides.com](mailto:greffe@saint-lin-laurentides.com).

**DONNÉ** à Saint-Lin-Laurentides, ce 27 novembre 2024.

*Copie originale signée*

---

M<sup>e</sup> Stéphanie Myre, greffière et  
directrice de la conformité municipale